

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 juillet 2022

Le 2 juillet 2022, à 18 h 30, le conseil municipal de MONTSÉGUR s'est réuni en mairie sous la présidence de Nicolas DIGOUDÉ, Maire.

Présents : Geneviève ALBOUY, Séverine BONNET, Nicolas DIGOUDÉ, Charlie OLIVIER, Lionel SÉGUÉLA, Didier TRÉMOLIÈRES.

Absents : Bernard ALLIEU (excusé, procuration donnée à Lionel SEGUÉLA), Camille ARGIRAKIS (en visioconférence, procuration donnée à Didier TREMOLIERES pour les votes), Cyrille DELMAS (excusé, procuration donnée à Charlie OLIVIER), Jérôme LAGARDE (excusé, procuration donnée à Nicolas DIGOUDÉ) et Sébastien MOUNIÉ (excusé, procuration donnée à Séverine BONNET).

Date de la convocation : 28 juin 2022

Secrétaire de séance : Geneviève ALBOUY

Etaient également présents : madame Evelyne JULIA et messieurs Vincent IBANEZ et Thierry SALLES.

I – DÉLIBÉRATIONS

Nous vous rappelons que l'intégralité des délibérations est consultable sur le site Internet de la commune.

27-22 – Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et de son annexe. Opérations de voirie – Programme 2023

Convention avec la communauté de communes du Pays d'Olmes. La réfection de quelques ruelles du village sera proposée : sous l'église, l'accès au Pèlerin notamment.

Vote : 11 votants, 11 voix pour.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

28-22 – Adoption de la charte d'engagements communs, des périmètres du bien et zone tampon du bien en série candidat à l'inscription au patrimoine mondial Cité de Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne

Il s'agit d'un élément nécessaire au plan de gestion du bien en série.

Vote : 11 votants, 10 voix pour, une abstention.

La délibération est adoptée.

29-22 – Adoption d'une convention de droit de terrasse sur le domaine public

Il s'agit de mettre à disposition du nouveau commerce de bouche, installé dans le bâtiment rénové et géré par la CCPO, une partie de la place de l'église pour y disposer six tables de deux personnes.

Vote : 11 votants, 6 voix pour, 5 voix contre.

La délibération est adoptée.

30-22 – Approbation de la convention de mise à disposition d'une plateforme de billetterie en ligne PATRIVIA

Cela nous permet de vendre des billets en ligne. Nous ferons un point au 31 décembre 2022 afin d'apprécier l'intérêt ou non de ce système et éventuellement le prolonger.

Vote : 11 votants, 10 voix pour, une abstention.

La délibération est adoptée.

31-22 – Décisions modificatives budget général pour donner suite à la dissolution du syndicat intercommunal de voirie (SIVBTP)

Vote : 11 votants, 11 voix pour.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

32-22 – Adoption anticipée du référentiel M57 abrégé – Mise en place de la nomenclature M57 abrégée à compter du 1^{er} janvier 2023

Nous anticipons un peu cette mise en place, avec l'accord du comptable public.

Vote : 11 votants, 11 voix pour.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

33-22 – Acte constitutif d'une régie de recettes « Site Montségur » de l'activité touristique

Dorénavant, il n'y aura qu'une seule régie pour toute l'activité touristique, elle englobe les anciennes régies : Château/Musée, PAJ (point accueil jeunes) et Point de vente Musée.

Vote : 11 votants, 11 voix pour.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

34-22 – Acte de nomination du régisseur titulaire

Madame Sophie HUBERCHT, secrétaire de mairie, est nommée régisseur titulaire de la régie « Site Montségur ».

Vote : 11 votants, 11 voix pour.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

35-22 – Acte de nomination du régisseur suppléant

Monsieur Cyriel GORY est nommé régisseur suppléant de madame Sophie HUBRECHT pour la régie « Site Montségur ».

Vote : 11 votants, 11 voix pour.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

II – ECHANGES SUR LA DELIBERATION 29-22

La communauté des communes du Pays d'Olmes (CCPO) loue de juillet à septembre 2022 à madame Evelyne JULIA, restauratrice, le local à destination commerciale situé place de l'Eglise. Madame Evelyne JULIA présente son activité : Poke Bolws, crêpes, glaces et boissons à emporter. Elle a demandé l'autorisation à la mairie d'installer six tables de deux personnes sur la place de l'Eglise.

Monsieur Thierry SALLES, propriétaire de la boutique et du snack « L'Auselou », situé en face de la place de l'Eglise, exprime son mécontentement quant à l'installation d'un commerce éphémère similaire au sien à cet endroit-là et demande qu'à minima, il n'y ait pas de tables sur la place de l'Eglise. Par ailleurs, il a constaté que cette année, des objets vendus à la boutique du musée sont identiques à ceux vendus à « L'Auselou », lui faisant ainsi une concurrence directe. Il a adressé un courrier à la mairie reprenant tous ces points.

Monsieur Nicolas DIGOUDE précise qu'au départ, un artisan glacier devait louer le local mais que l'absence d'une installation électrique adaptée à ce type d'activité ne l'a pas permis.

Lors des échanges sur ce sujet, il apparaît important que les touristes puissent avoir plus de commerces à leur disposition comme cela était le cas il y a quelques années.

III – QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE

- Monsieur Vincent IBANEZ a clôturé son devant de porte sans déposer d'autorisation préalable de travaux. Une demande de régularisation lui a été adressée, il doit faire le nécessaire prochainement.

Monsieur Vincent IBANEZ précise plusieurs éléments importants :

- * l'accès au chemin communal est entravé mais reste accessible puisque les portails d'accès ne sont pas fermés à clé ;
- * les voisins ont été informés et ont donné leur accord à la mise en place de cette clôture ;
- * il s'agit d'une question de sécurité pour les enfants qui ne peuvent plus partir à leur guise.

- Grotte du Tuteil, donjon, remparts : Fabrice CHAMBON a rédigé un document explicatif pour la préfecture qui doit prendre un arrêté d'interdiction d'accès à ces sites.

- Le Dahu Ariégeois : sont présents dans le guide des activités publié par la CCPO. Ils proposent notamment la visite de la grotte du Tuteil : la mairie n'a pas été consultée et n'a pas donné son autorisation. La DRAC a été alertée ainsi que la CCPO afin que cette offre soit supprimée.

- L'antenne ATC avec les nouveaux opérateurs sera mise en service début août.

Fin de séance à 21 h 30.